



Réf. : 2021-10-D-32-fr-3

Orig. :



Rapport du Président du Comité budgétaire des Ecoles européennes sous la présidence française Année scolaire 2020-2021

Approuvé par le Conseil supérieur des 8-9-10 décembre 2021 – Bruxelles
(meeting en ligne)

Le Président du Comité budgétaire et toute l'équipe de la Présidence française remercient chaleureusement les membres du Comité, les équipes et l'encadrement du Bureau du Secrétaire Général, qui ont permis de mener à bien la tâche dévolue à la Présidence pendant l'année scolaire 2020-2021. Nos remerciements les plus sincères sont également adressés aux équipes de traducteurs et interprètes, qui entretiennent remarquablement le multilinguisme au sein du système ainsi qu'aux équipes informatiques sans qui le travail de ce Comité n'aurait pu être effectué dans le cadre particulier de la pandémie durant l'année scolaire 2020-2021.

En vertu du Règlement intérieur, les principales responsabilités du Comité budgétaire consistent à :

- a) étudier toutes les questions budgétaires et financières et prendre des décisions à leur sujet dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ;
- b) étudier les questions administratives et juridiques qui nécessitent une décision de la part du Conseil supérieur et formuler un avis à l'intention de ce dernier ;
- c) définir les objectifs budgétaires globaux des écoles de type 1 et évaluer leur exécution par les écoles ;
- et d) adresser un rapport annuel au Conseil supérieur.

Dans ce cadre, au cours de l'année scolaire 2020-2021, le Comité budgétaire s'est réuni les 4 et 5 novembre 2020 et les 9 et 10 mars 2021. L'occurrence de la pandémie de Covid-19 a empêché la tenue de réunions physiques mais la réactivité du Bureau du Secrétaire général pour déployer des outils de réunion virtuelles a permis au Comité budgétaire de se réunir à distance dans de très bonnes conditions.

Lors de ces réunions, le Comité budgétaire a examiné un nombre important de dossiers. Les décisions et résultats de ces débats sont repris dans les documents récapitulatifs produits par le Bureau du Secrétaire Général (2020-11-D-10 et 2021-03-D-16)

1. Le Comité budgétaire a mené à bien ses travaux habituels de préparation des décisions du Conseil supérieur, dans le contexte de l'émergence de la crise de la covid-19 qui a nécessité des mesures exceptionnelles.

- Adoption du Budget rectificatif n°1 qui a permis de financer plus de 5 M€ de mesures nouvelles liées à la crise de la Covid-19, montant partiellement financé par des économies (3 M€) ;
- Avis favorable sur la décharge des Ordonnateurs, des Conseils d'administration et du Secrétaire général pour l'exécution du budget 2019 ;
- Examen des différents rapport annuels et suivi des audits ;
- Examen rigoureux et documenté des mesures nouvelles proposées par le Bureau du Secrétaire général, qui a donné lieu à des avis favorables du Comité. De manière non exhaustive, peuvent être citées : i) lors du premier semestre : la création de nouvelles fonctions de direction à l'Ecole européenne de BXL II – site d'Evere, la prolongation du mandat du groupe de travail sur la révision du règlement financier, la recommandation sur la proportion minimale du temps à consacrer à la coordination du soutien éducatif, la proposition de révision du statut juridique des assistants au soutien éducatif ; ii) lors du second semestre : Projet de test PISA pour les Ecoles européennes (PBTS), clarification des décisions du Conseil supérieur de 2008 concernant les cantines, éducation au développement durable – Etat des lieux et propositions d'actions, mesures visant à renforcer l'attrait des Ecoles européennes pour le personnel enseignant – évaluation, plan d'action pour l'éducation inclusive et le soutien éducatif, révision de la Politique en matière de soutien éducatif dans les Ecoles européennes ;

- Discussion et recommandation de modification pour l'avant projet de budget pour 2022.

2. Initiatives et résultats de la Présidence française dans le domaine de compétence du Comité budgétaire

La France a porté trois priorités durant son année de Présidence, dont l'une était intitulée « gouvernance et gestion budgétaire » du système des écoles européennes.

Dans le cadre de cette priorité, le Comité budgétaire a conduit un rôle moteur. La Présidence a proposé une innovation en terme de modalité de travail par la publication d'un questionnaire aux délégations sur les différentes améliorations ou réformes à conduire. La majorité des délégations ont contribué par des réponses de qualité à cet exercice nouveau, marquant ainsi de l'intérêt pour la méthode et le fond. Grâce aux résultats de ce questionnaire, la Présidence a proposé avec l'aide du Bureau des actions immédiates et la création d'un groupe de travail pour les réformes de plus grande ampleur. Ce groupe de travail a été créé à l'unanimité lors du Conseil supérieur d'avril 2021.

Résultats :

- Mise en place d'indicateurs de performance pour le budget ;
- Sensibilisation à la budgétisation verte et projet pilote ;
- Nouveau format des documents ;
- Réforme des règles de procédures du Comité budgétaire ;
- Travail de recensement des flux d'information et obligations réciproques entre la Commission et le Bureau des écoles européennes ;
- Création du groupe de travail « simplification », qui devra produire des recommandations pour le Conseil supérieur du printemps 2022. L'objectif, clairement repris dans le mandat, est de produire des gains budgétaires, de ressources humaines ou d'efficacité et d'efficacité de l'organisation pour le système. Le projet de rapport intérimaire est prometteur à ce titre et la France continuera à appuyer le travail de ce groupe et les réformes proposées.

La France remercie chaleureusement tous les acteurs du système pour cette année de Présidence, au service du système des écoles qu'elle soutient fermement.

La France exprime tous ses vœux de succès à la Présidence Croate.

Ce fut une expérience inoubliable et un honneur que de servir comme Président de ce Comité.

Cyril BERNARD-TROTOUIN

Avis du Comité budgétaire

Le Comité budgétaire prend note du rapport et remercie la Présidence française pour le bon travail effectué, et il invite le Conseil supérieur à l'adopter.

Avis du Conseil Supérieur

Le Conseil supérieur prend note et approuve le rapport du Président français du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2020-2021, M. Bernard-Trotuin.